

Le 20 janvier 2023

Monsieur le Maire,

Nous, résidents secondaires et membres de l'Association des résidents de la vallée de Chamonix participons de façon substantielle à la vie économique de la vallée, par notre contribution au budget et à l'activité des artisans et commerçants. Comme il a été montré lors de la pandémie du COVID, nos membres jouent, qui plus est, un rôle d'amortisseur de crise. Les résidents secondaires sont, et plus encore depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidents permanents, de loin les premiers contributeurs au budget de la Commune, quand bien même ils ne bénéficient pas de tous les services (école, services à la personne...).

Nous suivons avec une attention particulière les projets et réflexions en cours quant à la fiscalité locale. Le communiqué qui figure sur le site officiel de la mairie se réjouit de la possibilité ouverte par la loi de finances pour 2023 d'instaurer une surtaxe d'habitation sur les résidences secondaires « demandée avec acharnement par le maire auprès des ministères successifs ». Cette surtaxe et la taxe sur les logements vacants sont présentées comme la panacée pour réduire les tensions immobilières.

Nous regrettons que d'autres moyens, qui seraient pourtant beaucoup plus efficaces, n'aient pas été étudiés comme, par exemple, l'encadrement des loyers des locations saisonnières.

S'ils sont prêts à prendre leur juste part dans les plans de financement, dans une approche concertée et raisonnable, les membres de l'ARVAC souhaitent que :

- les évolutions puissent faire l'objet d'échanges entre Municipalité et Résidents secondaires,
- les hausses éventuelles soient contenues.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée

La présidente de l'ARVAC
Eve Darragon